



Bulletin Officiel

N°6141 Mardi 07 Juillet 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE INITIEE PAR LA SOCIETE STANDARD SHARING SOFTWARE (3S)	6-12
--	------

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE-	13-15
--	-------

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE LAND'OR	16
SIAME	17

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION DE FACTORING	18-19
--------------------	-------

INFORMATIONS POST AGO - AGE

SOCIETE CERREALIS S.A - AGO -	20-25
AMEN BANK - AGO -	26-30
AMEN BANK - AGE -	31
BH BANK - AGO -	32-37

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- FCPR PHENICIA SEED FUND
- FCPR PHENICIA FUND
- FCPR PHENICIA FUND II
- FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I
- UGFS BONDS FUND

COMMUNIQUE DU CMF

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux**.

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Hexabyte initiée
par la société Standard Sharing Software (3S)**

Par décision n° 19 du 29 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat-OPA- obligatoire à laquelle a été soumise la société Standard Sharing Software (3S), visant le reste des actions composant le capital de la société Hexabyte.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société Standard Sharing Software (3S), société anonyme sise à l'Immeuble 3S rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir, 1073 Tunis, est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement chargé du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène 1082 Tunis, est l'établissement chargé du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Standard Sharing Software (3S) détient 1 758 579 actions représentant 84,41% du capital de la société Hexabyte.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Standard Sharing Software (3S) vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Hexabyte, soit **172 612** actions représentant **8,29%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **7,550 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse. Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

Détenant le fournisseur de services internet (FSI) « GlobalNet », la société Standard Sharing Software (3S), tout comme Hexabyte éprouvent de plus en plus de difficulté à résister aux grands opérateurs, comme en témoigne la progression fulgurante ces dernières années du FSI

- Suite -

« TopNet » qui est adossé à Tunisie Télécom, et qui détiennent ensemble près de 65% de la part de marché en terme d'ADSL. Le deuxième FSI, « GlobalNet », est très loin derrière et n'en détient que 15%.

De plus, la part du marché des deux acteurs indépendants à savoir « GlobalNet » et « Hexabyte » ne cesse de se réduire, même si, du fait de l'offre de gros (achat par le FSI des lignes en gros chez Tunisie Telecom et leur revente aux clients finaux avec une petite marge mais en prenant le risque entier du recouvrement), leurs chiffres d'affaires semblent évoluer positivement mais avec de moins en moins de marges opérationnelles. Ainsi, les marges ne cessent de se réduire et les bénéfices financiers (placements) d'Hexabyte représentent désormais près de 140% des bénéfices opérationnels. Cette tendance ne cesse de s'aggraver au risque de menacer le modèle économique dans sa totalité.

Ainsi, la viabilité des fournisseurs de services internet indépendants devenant de plus en plus difficile au regard de la taille du leader qui s'approche à grand pas d'une situation de monopole, la société Standard Sharing Software envisage de rapprocher certaines de ses activités et de ses investissements afin de bénéficier des économies d'échelles.

La consolidation du positionnement de la société Standard Sharing Software (3S), en tant que deuxième fournisseur de services internet sur le marché tunisien, lui permettra de gagner plus de résilience et de bénéficier d'un effet de synergies positif et d'économies d'échelles.

VII-Intentions pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

a) - Politique industrielle:

Le rapprochement des deux entités s'inscrit dans une synergie de groupe et dans le but de faire face à un marché de plus en plus concentré. La centralisation des achats devra permettre d'économiser les coûts opérationnels et ainsi améliorer les marges et donc renforcer l'efficacité commerciale.

• Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation des deux fournisseurs d'accès internet Hexabyte et GlobalNet :

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement. Des synergies organisationnelles seront entreprises afin de faire bénéficier les deux sociétés d'avantages en matière commerciale, de support et de services fournis à la clientèle.

• Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société Hexabyte :

La direction générale sera maintenue telle qu'assurée actuellement par Monsieur Naceur HIDOSSI jusqu'au 31/12/2020. Ce dernier assurera la passation à une ou plusieurs personnes désignées par la société Standard Sharing Software (3S), dans de bonnes conditions.

b) - Politique financière:

La société Standard Sharing Software (3S) s'engage à préserver la santé financière de la société Hexabyte et maintenir un niveau de dette nul.

c) - Politique sociale :

La direction générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

d) Cotation en bourse : Maintien de la cotation ou Offre publique de Retrait- OPR-

Si à l'issue de l'Offre Publique Obligatoire, la société Standard Sharing Software viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société Hexabyte, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation

- Suite -

des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Il existe un protocole de cession entre Monsieur Naceur Hidoussi et la société Standard Sharing Software - 3S portant sur 881 684 actions au prix de 7,550 dinars l'action.

Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société Hexabyte, s'engage à poursuivre la direction de la Société jusqu'au 31/12/2020, et à assurer, la passation à une ou plusieurs personnes désignées par le Cessionnaire, dans de bonnes conditions.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration tenu le 19 juin 2020 a approuvé l'opération d'acquisition par la société Standard Sharing Software – 3S, d'un bloc de titres portant sur 881 684 actions de la société HEXABYTE détenus par M. Naceur HIDOUSSE.

Lors de la réunion tenue à la même date, le conseil d'administration a approuvé l'opération de la soumission de la société Standard Sharing Software 3S à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE soit de 172 612 actions représentant 8,94% des droits de vote (soit 8,29% du capital de la société).

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de 15 séances de bourse minimum allant du jeudi 02 juillet 2020 au mercredi 22 juillet 2020 inclus.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le 22 juillet 2020. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

- Suite -

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Hexabyte sera suspendue durant les séances de bourse du 30 juin 2020 et du 1er juillet 2020, et reprendra à partir du 02 juillet 2020.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Hexabyte SA

- **Siège social :** Avenue Habib Bourguiba Immeuble CTAMA 9000 Béja –Tunisie–

- **Téléphone :** 216 78 45 66 66

- **Fax :** 216 78 45 69 00

- **Bureau de Tunis :** 4, Rue Ibn Bassem Menzah 4, 1004 Tunis

-**Tél :** 216 71 232 000-

-**Fax :** 216 71 751 300

-**Forme juridique :** société anonyme

-Législation particulière applicable :

* La société Hexabyte a été créée dans le cadre de la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du Code d'Incitation aux Investissements telle que modifiée par les textes subséquents ;

* L'activité de la société en tant que Fournisseur de Services Internet « FSI » est régie par le Code des Télécommunications.

- **Date de constitution :** 09/05/2001

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet principal :

- 1- Assurer la fourniture de services à valeurs ajoutée des télécommunications de type internet.
- 2- Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0760635K

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Naceur Hidoussi : Directeur Général de la société Hexabyte.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CONSULTING & FINANCIAL FIRM, représenté par M. Walid BEN AYED, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	5, rue Sufeilula- Mutuelleville Tunis Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160	2019-2021

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 2 083 334 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes

- **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions

- **Structure du capital de la société Hexabyte après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 25/06/2020 par la société Standard Sharing Software (3S):**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
La société Standard Sharing Software (3S)	1 719 979	1 719 979	82,56%	1 719 979	89,06%
SPI Nafissa	38 600	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte(contrat rachat d'actions)	152 143	152 143	7,3%	0	0%
Autres actionnaires	172 612	172 612	8,29%	172 612	8,94%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6086 du vendredi 17/04/2020.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

- Suite -

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6086 du vendredi 17/04/2020.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 31/03/2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6088 du mardi 21/04/2020.

4-4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Part de marché :

La part de marché de Hexabyte s'est établie à 5,90% en 2019. Elle évoluera en moyenne de 0.200 point l'an pour atteindre 64 milles parts en 2024, soit 6,90% de part de marché.

Revenus ADSL :

Revenus ADSL résidentiel :

Les projections de revenus ADSL ont été arrêtées sur la base des chiffres des 3 dernières années.

Le revenu moyen par abonné est de 185,618 dinars /an.

Ainsi, les revenus de ventes d'abonnement ADSL passeront à 9 067 mille dinars en 2020, 9 739 mille dinars en 2021, 10 450 mille dinars en 2022, 11 202 mille dinars en 2023 et enfin 11 998 mille dinars en 2024.

Il est attendu que l'année 2020 connaisse l'apparition de nouveaux débits ADSL qui seront vendus en mode guichet unique ainsi que le démarrage de la commercialisation de produits Tunisie Télécom dans les agences de Hexabyte.

Les revenus ADSL Corporate : Les revenus ADSL des clients Corporate a connu une forte croissance sur la période 2015-2019. Les projections d'activité sur la période allant de 2019 à 2022 ont été élaborées en prenant en considération un taux de croissance moyen de 7,5% sur les cinq prochaines années.

Les autres revenus d'exploitation :

Les revenus tablettes et sécurité : Ce marché connaît une décroissance notable à cause de la prolifération des ventes sur le marché parallèle et les risques d'impayés. La société envisage de réduire les ventes de ce produit et de se concentrer davantage sur son corps de métier principal. Le management anticipe une décroissance annuelle de 10% sur les 5 prochaines années.

Les revenus de l'activité Géo localisation et accessoires /divers : Les équipes de Hexabyte ont développé une plateforme de géo localisation et de suivi GPS. Cette activité présente aussi un fort potentiel d'export. 89 029 dinars de vente sont prévus pour l'année 2020. Une forte croissance du secteur est anticipée, surtout avec l'arrivée des nouvelles licences IoT (Internet of Things). Par ailleurs, les ventes estimées atteindront 184 milles dinars en 2024.

Le tableau suivant récapitule le mix-produit prévisionnel d'Hexabyte sur la période 2019-2023 : Part de Marché ADSL

- Suite -

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de ports ADSL du marché	800 800	832 832	866 145	900 791	936 823
Evolution du marché	4%	4%	4%	4%	4%
Nombre de ports ADSL Hexabyte (A)	48 849	52 468	56 299	60 353	64 641
Part de marché Hexabyte	6,10%	6,30%	6,50%	6,70%	6,90%
Revenu moyen/Abonné ADSL en Dt (B)	185,618	185,618	185,618	185,618	185,618
Revenus ADSL					
<i>Revenu ADSL résidentiel (A*B)</i>	9 067 216	9 739 082	10 450 190	11 202 604	11 998 490
<i>Revenu ADSL Corporate (C)</i>	2 221 459	2 388 069	2 567 174	2 759 712	2 966 690
Taux de croissance	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%
Total Revenu ADSL (A*B +C) (1)	11 288 675	12 127 151	13 017 364	13 962 316	14 965 180
Autres Revenus					
<i>Tablettes et Sécurité</i>	441 172	397 955	358 159	322 343	290 109
Taux de croissance	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%
<i>Activité Géolocalisation et accessoires</i>	89 029	106 835	128 202	153 843	184 611
Taux de croissance	20%	20%	20%	20%	20%
Total Autres Revenus (2)	530 201	504 790	486 361	476 186	474 720
Total des revenus (1+2)	11 818 876	12 631 941	13 503 725	14 438 502	15 439 900

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

Par décision n° 18 du 19 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- et des intermédiaires en bourse que la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 98,39% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :**1. Présentation de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

- **Date de constitution** : 22 mai 1991.

- **Objet social** : La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Capital social** : 20 000 000 dinars, divisé en 4 000 000 actions ordinaires de nominal 5 dinars chacune.

2. Structure du capital au 12 juin 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–	3 935 729	98,39%	3 935 729	98,39%
Autres actionnaires : 144 actionnaires	64 271	1,61%	64 271	1,61%
TOTAL	4 000 000	100,00%	4 000 000	100,00%

- Suite -

3. Composition actuelle du conseil d'administration * :

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat
M. Mohamed Fadhel ABDELKEFI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Eric AOUANI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Radhouane ZOUARI	Administrateur	Les actionnaires minoritaires	2019-2021
M. Walid DACHRAOUI	Administrateur	BIAT	2020-2021
M. Mehdi MASMOUDI	Administrateur	Lui-même	2020-2021
M. Walid JAAFAR	Administrateur	Lui-même	2020-2021
Mlle. Aicha MOKADDEM	Administrateur	Elle-même	2020-2021

* Telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 avril 2020.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions Tunisie Valeurs depuis le 12 juin 2020 s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
16/06/2020	16,980	499	8 473,020

5. Renseignements financiers :**a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6076 du Mercredi 1^{er} avril 2020.

b- Indicateurs d'activité trimestriels relatifs au premier trimestre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6088 du Mardi 21 avril 2020.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 3 935 729 actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- (soit 98,39% des actions et des droits de vote).

2. But de l'Offre Publique de Retrait :

L'Offre Publique de Retrait vient compléter l'Offre Publique d'Achat à laquelle a été soumise la BIAT en date du 23/03/2020 et qui lui a permis de détenir 98,39% du capital de Tunisie Valeurs-intermédiaire en bourse-.

Le flottant actuel de la société s'élève à 64 271 titres, soit l'équivalent de 1,61% du capital. Au regard de la faible part détenue par le public dans la société, la BIAT se propose de racheter les actions restantes et de retirer la société Tunisie Valeurs de la cote de la Bourse.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- sis Immeuble Intégra ; Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

64 271 actions représentant 1,61% du capital de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse-.

- Suite -

5. Prix de l'offre :

17,480 dinars l'action de nominal 5 dinars.

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix correspond à celui de l'OPA déduction faite du dividende distribué par Tunisie Valeurs au titre de l'exercice 2019.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant 20 séances de bourse, du **mercredi 24 juin 2020** au **mardi 21 juillet 2020** inclus.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BIAT informera la BVMT du nombre de titres "Tunisie Valeurs" acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- sera prononcée. Toutefois, si le nombre des actionnaires de ladite société demeure supérieur à 100, cette dernière ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

La cotation en bourse de "Tunisie Valeurs" reprendra à partir du mercredi 24 juin 2020.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

AVIS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES EXERCICE 2019

La société LAND'OR a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juin 2020 a fixé les dividendes de l'exercice 2019 à **DTU 0,180** par action, soit 18% du nominal.

Les dividendes sont à prélever sur la prime d'émission constituée antérieurement en 2013 et sont donc distribuables en franchise de retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à **compter du 15 Juillet 2020.**

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques
« SIAME »**

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 --Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME, informe ses actionnaires et le public, que sa nouvelle plateforme de comptage intelligent Monophasé ME100, développé intégralement par des compétences 100% Tunisiennes, vient de réussir avec une grande fierté, trois certifications internationales capitales, pour ainsi boucler l'ensemble des certifications requises en matière de comptage d'énergie .

La première certification, décernée par le Laboratoire accrédité KEMA® Labs aux Pays Bas, attestant la réussite de la nouvelle plateforme de comptage ME100, de l'ensemble des essais de type et des tests normatifs en conformité avec les standards reconnus en matière de comptage de l'énergie à savoir, IEC® 62052-11:2003, IEC® 62053-21 :2003, et IEC® 62053-23:2003.

La deuxième reconnaissance, émane du Laboratoire Application Numérique LAN en France, confirmant que le compteur communiquant ME100 SIAME, a subi avec succès les tests de certification selon le référentiel de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) G.9903 (08-2017), pour la bande CENELEC-A, dédiée à la transmission des données numériques sur les lignes électriques, conformément au protocole PLC-G3®. Cette réussite est le fruit d'un partenariat technologique avec la société Américaine Adesto®, fabricant de composants semi-conducteurs et de solutions pour les systèmes embarqués de comptage électrique.

La troisième certification, décernée par l'Association DLMS® en Suisse, concerne la conformité de notre plateforme logicielle de comptage intelligent Monophasé ME100, aux exigences de la norme DLMS/COSEM, pour un échange fiable, sécurisé et interopérable des données de comptage de l'électricité sur les réseaux électriques locaux, tout en assurant une ouverture et une interopérabilité avec les solutions tierces.

Ce couronnement est rendu possible, grâce aux compétences clés dans les domaines de l'électronique et de l'intégration des logiciels embarqués, des équipes de Développement Hardware de la SIAME, des équipes de Développement Software de notre filiale la société INNOV-ALLIANCE-TECH et un accompagnement immuable de notre partenaire technologique Adesto®.

Ce large succès, constitue une étape cruciale dans le processus de validation de notre nouvelle plateforme de comptage évolué, permettra à la SIAME de prendre part aux enjeux majeurs de l'industrie du comptage et lui ouvrira de larges opportunités commerciales aussi bien en Tunisie qu'à l'Export. Il convient de rappeler, que le Projet Smart Grid de la STEG, vise dans sa configuration finale, le remplacement de l'équivalent de Quatre millions de compteurs d'électricité BT et de presque Un Million de compteurs de Gaz.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 juillet 2020.

Première résolution :

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19 et conformément aux directives prises par le CMF, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration une enveloppe d'un montant de Dinars, nets des retenues à la source, au titre de jetons de présence de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au titre de l'exercice 2019, une enveloppe d'un montant de Dinars, nets des retenues à la source, pour les membres du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent d'audit et du Comité des risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant 150 Millions de Dinars dans un délai de cinq années, et donne pouvoirs au conseil d'Administration pour fixer les montants, les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration:

Bénéfices de l'exercice 2019	4 950 697,946
(+) Résultats reportés 2018	112 699,650
Total	5 063 397,596
(-) Réserves Légales	41 872,088
Reliquat	5 021 525,508
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2019	2 743 000,000
(+) Réserves disponibles (R.R.Exonéré 2013)	364 181,000
(-) Réserves pour Fonds Social	50 000,000
Résultats reportés 2019,	2 592 706,508

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE : CEREALIS.SA

Siège social : 1, Rue Turkana, Immeuble Prince du Lac, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 Juin 2020, la Société CEREALIS publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréales relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur le Président, donne la parole au Commissaire aux Comptes de la Société pour la lecture et la présentation du rapport général et spécial afférents aux états financiers individuels et Consolidés de la Société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits états financiers se soldant par un

- Suite -

bilan de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-cinq Dinars Tunisiens (23.996.745 TND) et faisant ressortir un résultat net de deux millions trois cent quinze mille six Dinars Tunisiens (2.315.006 TND).

Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-un mille vingt-huit Dinars Tunisiens (28.281.028 TND) et faisant ressortir un résultat net de trois millions deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-sept Dinars Tunisiens (3.263.567 TND).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme suit :

- Résultats de l'exercice 2019 :	2.315.006 TND.
- Résultats reportés antérieurs :	4.309.173 TND.
- Modifications Comptables	- 429.015 TND
- Sous Total	6.195.164 TND.
- Réserve Légale 5% (10% du capital atteint) :	-
- Résultat reportés	6.195.164 TND

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014 et de l'article 47 la loi de finances pour la gestion de l'année 2018, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à cinq million cent onze mille cent douze Dinars Tunisiens (5.111.112 TND) et dont le reliquat est de deux millions huit cent treize mille trois cent trente-quatre Dinars Tunisiens (2.813.334 TND) est exonéré de l'impôt en cas de distribution.

- Suite -

Après discussion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de cent soixante millimes (**0.160 TND**) par action correspondant à la somme globale de sept cent quatre vingt deux mille deux cents vingt deux Dinars Tunisiens et deux cent quarante millimes (**782.222,240 TND**) à prélever de la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 23 Juin 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve conformément à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, les conventions réglementées dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de six mille Dinars Tunisiens (6.000 TND) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés

- Suite -

II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**CEREALIS**

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS

	Notes	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs immobilisés</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>		220 159	216 148
<i>Moins : amortissement</i>		-146 644	-94 785
S/Total	B-1	73 515	121 363
<i>Immobilisations corporelles</i>		6 466 380	5 506 758
<i>Moins : amortissement</i>		-3 321 378	-2 814 852
S/Total	B-2	3 145 002	2 691 906
<i>Immobilisations financières</i>		7 175 964	7 190 549
<i>Moins : Provisions</i>		-80 833	0
S/Total	B-3	7 095 131	7 190 549
<i>Total des actifs immobilisés</i>		10 313 648	10 003 818
Autres actifs non courants	B-4	276 898	285 974
Total des actifs non courants		10 590 546	10 289 792
ACTIFS COURANTS			
<i>Stocks</i>		1 904 896	1 963 151
<i>Moins : Provisions</i>			
S/Total	B-5	1 904 896	1 963 151
<i>Clients et comptes rattachés</i>		7 178 085	5 677 920
<i>Moins : Provisions</i>			
S/Total	B-6	7 178 085	5 677 920
<i>Autres actifs courants</i>		1 971 125	1 882 937
<i>Moins : Provisions</i>			
S/Total	B-7	1 971 125	1 882 937
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	B-8	2 112 697	2 066 253
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	B-9	239 396	322 346
Total des actifs courants		13 406 199	11 912 607
Total des actifs		23 996 745	22 202 399

- Suite -

CEREALIS

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves légales		488 889	488 889
Prime d'émission		2 031 112	2 813 334
Autres capitaux propres		3 297 844	3 240 000
Resultats reportés		6 195 164	4 309 173
Capitaux propres avant resultat de l'exercice		16 901 898	15 740 285
Résultat de l'exercice		-	-
Total capitaux propres après affectation	B-10	16 901 898	15 740 285
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B-11	683 440	931 907
Provision pour risques et charges		-	-
Total des passifs non courants		683 440	931 907
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-12	1 012 773	1 885 754
Autres passifs courants	B-13	1 590 783	1 542 567
Autres passifs financiers	B-14	3 220 851	1 924 725
Concours bancaires	B-15	587 000	177 161
Total des passifs courants		6 411 407	5 530 207
Total des passifs		7 094 847	6 462 114
Total capitaux propres et passifs		23 996 745	22 202 399

- Suite -

III- L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres (Primes d'émissions)	Réserve pour réinvestissement exonéré disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 après affectation des résultats 2018	4 888 889	488 889	2 813 334	3 240 000	4 309 173	0	15 740 285
Résultat de l'exercice 2019						2 315 006	2 315 006
Subventions D'investissements				57 844			57 844
Modifications Comptables					-429 015		-429 015
Solde au 31/12/2019 avant affectation des résultats 2019	4 888 889	488 889	2 813 334	3 297 844	3 880 158	2 315 006	17 684 120
Affectation du bénéfice 2019 (PV AGO du 04.06/2020)					2 315 006	-2 315 006	0
Dividendes distribués à l'exercice 2019			-782 222				-782 222
Solde au 31/12/2019 après affectation des résultats 2019	4 888 889	488 889	2 031 112	3 297 844	6 195 164	0	16 901 898

IV-LISTE DES ADMINISTRATEURS

MEMBRE DU CONSEIL	Mandat	QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	AUTRES MANDATS
MR Mohamed Salah Gahbiche	2019-2020-2021	Gérant de société	Président du CA a Technolatem, Gérant CPL Souani, Gérant Sombriero
MR Karim Gahbiche	2019-2020-2021	Directeur Général	PDG a BOLERIO, Gérant de Interdistribution, Gérant Iceberg Distribution
MR Walid Gahbiche	2019-2020-2021	Directeur d'exploitation de société	Administrateur Bolerio
MR Mohamed Aymen Gahbiche	2019-2020-2021	Directeur Général de société	Administrateur Technolatem, Administrateur Bolerio
Mme Samira Maarouf Bouraoui	2019-2020-2021	Directrice d'exploitation retraitée	Administrateur Bolerio
MR Abdelbasset Ben Moussa	2018-2019-2020	Directeur d'investissement a Ekurtycapital	Administrateur SAH, WALLYS CAR, autres
MR Hammadi Mokdadi	2018-2019-2020	Directeur de banque Retraité	Administrateur SAH Lilas et a ARTES

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2020, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil de surveillance

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2019 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2019	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	145 164 690,271
Report à Nouveau	26 328,609
MONTANT A REPARTIR	145 191 018,880
Reserve Spéciale De Réinvestissement	103 500 000,000
Fonds Social	3 800 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
REPORT A NOUVEAU	37 091 018,880

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2020, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2020, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
ARRETE AU 31.12.2019
APRES REPARTITION DU RESULTAT

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	788 319	402 287
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	241 527	183 294
AC3	Créances sur la clientèle	5 727 900	5 929 248
AC4	Portefeuille-titres commercial	257 741	285 622
AC5	Portefeuille d'investissement	1 536 997	1 612 371
AC6	Valeurs immobilisées	188 436	166 778
AC7	Autres actifs	210 993	233 528
Total actifs		8 951 913	8 813 128
PA1	Banque Centrale, CCP	1 066 677	1 072 065
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	232 846	235 057
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 559 635	5 516 889
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	875 676	876 255
PA5	Autres passifs	202 531	243 330
Total passifs		7 937 365	7 943 596
CP1	Capital	132 405	132 405
CP2	Réserves	844 629	736 678
CP4	Autres capitaux propres	423	423
CP5	Résultats reportés	37 091	26
CP6	Résultat de l'exercice	-	-
Total capitaux propres		1 014 548	869 532
Total capitaux propres et passifs		8 951 913	8 813 128

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres avant répartition du résultat au 31/12/2019	132 405	13 240	556 327	-	120 979	45 983	423	26	145 165	1 014 548
Affectation du résultat 2019 (4ème résolution)										-
Réserves	-	-	103 500	-	-	-	-	-	(103 500)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement 2019 affectée	-	-	103 500	-	-	-	-	-	(103 500)	-
Réserves sur plus-values sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividende										-
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	4 600	-	-	(4 600)	-
Report à nouveau 2018	-	-	-	-	-	-	-	(26)	26	-
Report à nouveau 2019	-	-	-	-	-	-	-	37 091	(37 091)	-
Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2019	132 405	13 240	659 827	-	120 979	50 583	423	37 091	-	1 014 548

- Suite -**IV-liste des membres du Conseil de Surveillance**

Nom	qualité	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
Rached FOURATI	Président	✓ Président du Conseil d'administration de la société FIDAL TUNISIE.
Selma BABBOU	Vice-Présidente et Membre représentant La Société PGI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ DGA de la société PGI Holding. ✓ PDG de la société HEAVY. ✓ Administrateur AFC. ✓ Membre représentant PGI holding et SICOF.
Nébil BEN YEDDER	Membre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PDG de CAFES BONDIN, CAFES BEN YEDDER et de la SICOF. ✓ Président du conseil d'administration du CAFES BONDIN côte d'ivoire. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. ✓ Administrateur au sein : COMAR, Dar Zarrouk, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING.
Slaheddine LADJIMI	Membre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Président du Conseil d'administration des sociétés ODDO TUNISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. ✓ Administrateur et président du comité d'audit au sein de la société DELICE DANONE.
Hakim BEN YEDDER	Membre représentant la COMAR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur général et administrateur au sein de la COMAR. ✓ Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICOF, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER.
Mohamed Al Naama	Membre représentant Equity Capital (ex CTKD)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur général de l'Equity Capital. ✓ PDG de Montazah Tabarka et CTKD SICAR. ✓ Président du conseil d'administration de la société SOGES et de la société STKE.
Anouar BEN AMMAR	Membre représentant La Société PARENIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur au sein : PARETEC, SINEW, ✓ Administrateur représentant de la société PARENIN dans les sociétés SICAR AMEN, ENNAKL, Meditrac International, ALTRACTORS (Algérie). ✓ DGA de la société PARENIN
Zakaria BELKHOJA	Membre représentant Le PNEU	✓ Responsable des investissements du groupe MENINX HOLDING.
Abdelkader BOUDRIGA	Membre indépendant	✓ Professeur universitaire.
Rachid TMAR	Membre indépendant	✓ Administrateur indépendant et président du comité d'audit au sein d'AMANA TAKAFUL.
Ahmed BOUZGANDA	Membre représentant les petits porteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur au sein : PGH, PBTP, COTIM. ✓ Gérant de la société TRIANON de promotion immobilière. ✓ Président du Conseil d'Administration de SGTM

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 30 juin 2020.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adapter les statuts d'AMEN BANK à la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, à la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et aux nouvelles dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

Elle décide en conséquence d'apporter les modifications nécessaires aux articles 1, 2, 12, 17bis, 19, 24, 27, 29, 29bis, 31, 32, 45 et 47 des statuts, tel que figurant à l'annexe jointe aux présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Président du Directoire ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales nécessaires, relatives notamment au dépôt au greffe, à l'enregistrement, à la publicité et à l'immatriculation au Registre National des Entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2020, la –BH Bank- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19 et conformément aux directives prises par le CMF, l'assemblée générale approuve les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2019 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à la majorité

- Suite -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTUTILE	REPARTITION DE L'EXERCICE 2018	PROJET POUR L'EXERCICE 2019
RESULTAT DE L'EXERCICE	136 310 267,359	141 641 680.719
REPORT A NOUVEAU	28 567 776 ,128	558.020
1 ER RELIQUAT	164 878 043,487	141 642 238.739
RESERVE LEGALE	597 485,467	0
2 ER RELIQUAT	164 280 558,020	141 642 238.739
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0.000
DIVIDENDE EN FRANCHISE D'IMPOT	28 560 000.000	0.000
TOTAL DIVIDENDE	28 560 000.000	0.000
3 EME RELIQUAT	135 720 558,020	141 642 238.739
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000.000
4 EME RELIQUAT	134 870 558,020	140 792 238.739
RESERVE EXTRAORDINAIRE	91 370 000,000	113 292 000.000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	40 000 000,000	24 000 000.000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3 500 000,000	3 500 000.000
5 EME RELIQUAT	558.020	238.739
REPORT A NOUVEAU	558.020	238.739
SOLDE	0	0

Cette résolution est adoptée la majorité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de messieurs, Mohamed Sadok Driss, Habib Miled et Hamouda Belkhodja représentant des petits porteurs. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SEPTIEME Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur SAMI ZGHAL en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans, son mandat expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui même.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

BH BANK
BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

		31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	349 523	557 165	562 381
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 770	316 114	316 114
AC3	Créances sur la clientèle	9 647 335	9 130 339	9 118 909
AC4	Portefeuille-titres commercial	101 487	295 440	311 870
AC5	Portefeuille d'investissement	1 525 525	1 282 175	1 277 175
AC6	Valeurs immobilisées	105 863	93 534	93 534
AC7	Autres actifs	206 073	237 131	231 915
Total des actifs		12 207 576	11 911 898	11 911 898
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 486 108	2 793 775	2 832 183
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 879 309	6 565 664	6 551 377
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 571 884	1 406 069	1 367 661
PA5	Autres passifs	289 186	307 605	321 892
Total des passifs		11 226 487	11 073 113	11 073 113
Capitaux propres				
CP1	Capital	238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves	742 675	600 370	600 370
	Réserves pour reinvestissements exonérés	188 253	164 253	164 253
	Autres réserves	554 422	436 117	436 117
CP3	Actions propres	-	-	-
CP4	Autres capitaux propres	414	414	414
CP5	Résultats reportés	0	1	1
CP6	Résultat de l'exercice	-	-	-
CP7	Résultat en instance d'affectation	-	-	-
Total des Capitaux propres		981 089	838 785	838 785

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

(Unité en mille dinars)

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légalés	Réserves extra	Reserve pour Revenu exonéré	Reserve pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social (**)	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation	238 000	128 000	23 203	134 110	152 813	15 073	.	38 414	414	8	136 310	867 345
Recassements et autres variations	(28 560)	28 560	.	.
Affectation du résultat 2018	.	.	597	91 370	40 000	3 500	.	850	.	(7)	(136 310)	.
Distributions de dividendes	(28 560)	.	(28 560)
Solde au 31/12/2018 après affectation	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	.	39 264	414	1	.	838 786
Autres opérations sur fonds social (*)	662	.	.	.	662
Résultat au 31/12/2019	141 642	141 642
Solde au 31/12/2019 avant affectation	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	.	39 926	414	1	141 642	981 089
Affectation du résultat 2019	.	.	.	113 293	24 000	3 500	.	850	.	(1)	(141 642)	.
Solde au 31/12/2019 après affectation	238 000	128 000	23 800	338 773	188 253	23 073	.	40 776	414	.	.	981 089

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

(**) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables

- Suite -

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Fonctions exercées en dehors de la société	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Amel Jebari Médini	Elle-même	Président			
État Tunisien	Mme Amel Jebari Medini ⁽⁸⁾	Membre	2018-2020	- Ex DGA de la Caisse des Dépôts et Consignations - Ex DG de la CDC Gestion	- Administrateur à la RNTA - Administrateur à la SEPTS - Administrateur à la SYAHA CAPITAL
	M. Abderraouf Klibi ⁽⁸⁾	Membre	2018-2020	-Retraité Ministère des Finances -Ancien PDG de la régie des alcools	Néant
	M. Ali Radhouani ⁽⁸⁾	Membre	2018-2020	- DG de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Ex Directeur Central puis conseiller chargé du contrôle à la BNA - Ex DGA de la Société Immobilière Essoukna filiale BNA	- Administrateur à la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Administrateur à la Caisse Tunisienne Assurance Mutuelle Agricole (CTAMA) - Ex administrateur de : ✓ Société Immobilière les oeuillets filiale BNA ✓ SICAV Placement obligatoire BNA (président du CA) ✓ Société Immobilière El Madina filiale BNA ✓ A.P.I.A ✓ Société de Développement Agricole Mater- Jalta, filiale BNA (Président du CA) ✓ Société de Développement Agricole Baten - Leghzal
	M. Aymen Raies ⁽⁸⁾	Membre	2018-2020	- Universitaire Maitre assistant Habilité - Conseiller du ministre de l'enseignement supérieur - Ancien : - Colombus Consulting en qualité d'associé, - Analyste en USA	Ex Président du Conseil d'administration de Mena capital Partners,
	M. Mohamed Naceur Hadji ⁽⁸⁾	Membre	2018-2020	- Retraité de la STB, Ex DG SICAV l'épargnant - Ayant occupé plusieurs fonctions de direction à la STB	Ex administrateur CTA compagnie Touristique Arabe
M. Habib Miled	Lui-même	Membre	2020-2022	- PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. Et il est gérant de la Sté Jumeaux Immobilière	Administrateur à la Sté Vêtements de travail et de loisirs.
M. Mohamed Sadok Driss	Lui-même	Membre	2020-2022	PDG de : - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord	- Administrateur à la Sté Huileries de Bletech - Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord
M. Ahmed Trabelsi	Lui-même	Membre	2019-2021	- PDG de : ✓ la Sté ETTAYSSIR ✓ la Sté ESSANIA ✓ la Sté PLATOTECHNICA - Gérant de : ✓ la Sté TRABELSI Service	- Administrateur à la Sté BH ASSURANCE - Administrateur à la BHC - Administrateur à la Sté BH Leasing - Administrateur à la Sté ETTAYSSIR - Administrateur à la Sté ESSANIA - Administrateur à la Sté PLATOTECHNICA
M. Rached Horchani	Lui-même	Membre	2018-2020	PDG de : ✓ la Sté ODYSSEE PALACE Gérant de : ✓ MEDIBOIS ✓ HORCHANI DATTES ✓ MEDIMETAL ✓ MEDITOM ✓ HORCHANI PECHE ✓ IMMOBILIERE HORCHANI ✓ - MEDICAR	Administrateur à la Sté Horchani BIO DATTES SA
M. Sami Zghal	Lui-même	Membre	2020-2022	- Ex Administrateur banque Zitouna - Ex Administrateur banque Qatar National Bank	Néant
M. Achraf Ayadi	Lui-même	Membre	2018-2020	- Managing Consultant - Groupe CAPGEMINI	Néant
M. Hamouda Belkhouja	Lui-même	Membre	2020-2022	- PDG du cabinet HB Consulting	Administrateur à la société HB Consulting

2020 - AS - 0837

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	194.088	194.113		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	132.522	132.542		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	111.402	111.417		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	118.179	118.196		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	116.029	116.047		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	113.007	113.026		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	112.064	112.078		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.848	45.852		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	32.298	32.304		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	109.250	109.267		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.115	17.118		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	123.823	123.837		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.168	1.168		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	115.466	115.494		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.312	11.314		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	162.342	162.369		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.314	11.315		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.792	1.793		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	62.126	62.132		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	129.040	128.962		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	104.461	104.245		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	102.971	102.990		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	130.343	130.331		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	500.678	500.595		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	119.492	119.806		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	120.451	120.461		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	125.264	125.277		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	107.167	107.178		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	97.723	97.682		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	165.313	165.925		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	90.862	90.626		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	118.849	118.908		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	155.646	154.855		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	140.879	140.862		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	91.607	91.376		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	20.496	20.474		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2099.025	2092.642		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	121.199	120.438		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	183.360	183.576		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	16.388	16.331		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.737	2.715		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.462	2.448		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	67.182	65.716		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.129	1.137		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.254	1.255		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.165	1.162		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.126	1.122		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	108.625	109.445		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	129.495	130.669		
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1085.860	1075.363		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	11.817	11.983		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.505	9.412		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	82.165	82.117		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.988	107.000
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5.838	102.952	98.969	98.979
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3.949	106.235	105.206	105.220
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5.498	104.788	102.351	102.367
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6.557	106.654	103.760	103.782
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4.926	108.650	106.880	106.896

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5.504	106.238	103.720	103.735
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	101.026	101.040
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3.119	103.510	102.001	102.011
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	104.472	104.487
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6.607	109.277	106.314	106.333
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4.325	105.949	103.734	103.747
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3.894	104.849	103.046	103.058
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5.154	104.910	102.575	102.588
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4.602	105.102	102.723	102.735
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5.870	104.538	101.811	101.825
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3.816	106.500	104.914	104.927
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5.930	104.751	101.895	101.910
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5.451	104.017	101.586	101.600
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4.191	106.872	105.017	105.030
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4.167	103.322	101.270	101.281
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3.789	105.166	105.088	105.099
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5.877	105.649	103.022	103.040
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4.827	106.572	104.745	104.770
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8.589	110.621	107.180	107.251
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	56.946	57.130
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1.432	96.337	87.069	86.873
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	18.027	18.043
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11.049	302.994	274.822	274.777
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40.291	2323.978	2080.889	2081.532
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3.091	74.850	72.005	72.204
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2.288	57.242	55.609	55.599
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0.761	113.302	104.951	104.681
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.958	10.966
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	12.716	12.742
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0.397	16.225	14.070	14.060
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0.469	13.957	12.485	12.481
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6.174	154.051	147.862	147.876
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0.040	9.038	8.408	8.430
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5.692	116.092	100.353	100.536
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	76.118	76.432
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	77.301	77.609
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3.901	98.086	98.128	98.018
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	85.300	84.971
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2.343	92.975	88.635	88.899
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	9.161	9.160
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2.167	96.139	89.129	89.112
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	132.522	132.542
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1.325	105.212	94.799	94.299
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0.695	114.873	111.775	110.518
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	112.108	109.888
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4.092	191.573	175.623	177.555
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3.543	179.797	167.759	168.546
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4.376	161.038	159.420	160.484
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0.213	23.160	21.262	21.545
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	131.261	132.577
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0.583	138.623	134.338	135.497
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34.146	1037.520	990.155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202.368	5860.990	5116.661	5083.796
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99.012	5281.119	5045.338	5109.519
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3.269	90.737	83.442	82.503
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246.769	5065.783	4345.453	4305.662
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.780	9.732
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9.216	165.770	156.647	156.659
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4.702	120.893	119.662	120.115
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	10158.265	10064.205

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA SEED FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par le Conseil d'Administration de la société qui gère le fonds « Phenicia Seed Fund », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 4.447.627 dinars, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 244.209 dinars.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « Phenicia Seed Fund » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 6 aux états financiers dans laquelle la direction du gestionnaire a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID-19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée du fait de cette observation.

Durée de vie du fonds

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, soit le 19 septembre 2017 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2017, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2018.

Aussi, courant l'exercice 2018, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Du coup, courant 2019, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, et vu que la liquidation du fonds avant cette échéance semble être difficile, le gestionnaire a l'intention de procéder à une quatrième demande de prorogation d'une année pour une maturité au 31 décembre 2021. Cette possibilité n'est pas en contradiction avec les textes régissant les fonds d'amorçage.

Au cas où le gestionnaire n'arrive pas à concrétiser cette prorogation, le fonds serait mis en liquidation à partir de la date du 01 janvier 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de Gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds « Alternative Capital Partners S.A », sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « Phenicia Seed Fund ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds avec la réglementation en vigueur.

C.A.F Conseil Audit Formation

Abir MATMTI

Abir MATMTI

Associée

Formation CAP
Network Agency

BILAN AU 31 décembre
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		5 152 330	5 336 961
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1-1	4 378 330	4 553 330
b - Obligations et valeurs assimilées	4-1-2	774 000	783 631
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		257	214
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	4-1-3	257	214
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 152 587	5 337 175
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	696 000	461 379
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	8 960	8 960
TOTAL PASSIF		704 960	470 339
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-1-6	6 564 483	6 739 483
a - Capital		8 209 750	8 209 750
b- Réserves non distribuables		(1 645 267)	(1 470 267)
CP 2 - Résultats Cumulés		(2 116 856)	(1 872 647)
a - Résultat net des exercices antérieurs		(1 872 647)	(1 625 338)
b- Résultat de l'exercice		(244 209)	(247 309)
ACTIF NET		4 447 627	4 866 836
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 152 587	5 337 175

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 Décembre
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		127	731
a- Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-2-1	127	731
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	4-2-2	10	7
Total des revenus des placements		137	738
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	4-2-3	(235 009)	(239 443)
Revenu net des placements		(234 872)	(238 705)
PR 3 - Autres produits		-	766
CH 2 - Autres charges	4-2-4	(9 337)	(9 370)
Résultat d'exploitation		(244 209)	(247 309)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		(244 209)	(247 309)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Moins-values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation		-	-
Résultat net de l'exercice		(244 209)	(247 309)

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**

	2019	2018
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(419 209)	(247 309)
a - Résultat d'exploitation	(244 209)	(247 309)
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(175 000)	-
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
a- Souscriptions Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
b- Rachats Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(419 209)	(247 309)
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	4 866 836	5 114 145
b - en fin d'exercice	4 447 627	4 866 836
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	448,033	490,263

« La valeur liquidative de la Part au 31 décembre 2019 est égale à 448,033 DT. La valeur liquidative calculée sur la base des Parts A uniquement est égale à 450,39 soit 54,52% du nominal de la Part A (826,101 DT) »

Notes aux états financiers :**Note 1. Présentation du fonds****(a) Présentation du fonds**

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.927.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT permettant d'atteindre un montant libéré de 9.927.000 DT. Cette dernière libération pouvant être détaillée par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Bank ;
- 425.000 DT au profit de la FPMEI (fonds géré par BPI France);
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cession 2011	Montant Libéré en 2012	Montant Libéré en 2013	Amt 2015	Amt 2018	Capital au 31/12/2019
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	-	250 000	-	151 899	22 000	826 101
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	-	500 000	-	303 797	44 000	1 652 203
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	-	-	-	75 949	11 000	413 051
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	-	825 000	-	501 266	72 600	2 726 134
FPMEI	425 000	425 000	425 000	0	-	425 000	-	258 228	37 400	1 404 372
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	-	250 000	-	151 899	22 000	826 101
GAT	125 000	125 000	125 000	0	-	-	-	56 962	8 250	309 788
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	-	2 250 000	-	1 500 000	217 250	8 157 750
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	-	3 000	8 000	11 000	-	-	44 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	-	(3 000)	5 000	(11 000)	-	-	8 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	-	-	13 000	-	-	-	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	-	2 263 000	-	1 500 000	217 250	8 209 750

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts A pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Il est à noter que le management a décidé de proroger trois fois la durée du fonds d'une année conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Courant 2017, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2018.

Ensuite, courant 2018, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2019.

Enfin, courant 2019, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds jusqu'au 31 décembre 2020.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du fonds

Le fonds « **Phenicia Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention;
- Achever l'étude technique et économique du projet;
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(c) Régime fiscal applicable au fonds « Phenicia Seed Fund »

c-1) Pour les titulaires des parts

i) Souscripteurs des parts du fonds¹

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds²

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds³

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

c-2) Impôt direct applicable au fonds

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

c-3) Impôt indirect applicable au fonds

De par la nature de son activité, le fonds « **Phenicia Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds

La gestion du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

Cette rémunération a été révisée à la baisse à partir du 01 octobre 2019. Elle est désormais calculée sur la base d'un taux de 2,5% l'an (HT) des montants effectivement investis déduction faite des participations cédées (à leur valeur historique).

(e) Rémunération du dépositaire du fonds

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers du fonds « **Phenicia Seed Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers

4-1- Notes au bilan

4-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2019 à une valeur nette de 4.378.330 et se détaillent comme suit :

Désignation	Brut	Provision	Net au 31.12.2019
SANABIL MED	200 000	(50 000)	150 000
MAGALDIECASTING	950 000	(237 500)	712 500
SOTUFCA	900 000	(225 000)	675 000
AJIDO SA	206 000	(77 000)	129 000
TECFIBER	622 597	(254 017)	368 580
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	(258 000)	387 000
INDUSTRIES AGRO ALI ABID (I2A)	350 000	(87 500)	262 500
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	(56 250)	393 750
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	(100 000)	300 000
CYTOPHARMA	1 000 000	-	1 000 000
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 723 597	(1 345 267)	4 378 330

4-1-2- Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées du fonds, sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt. Ils totalisent au 31 décembre 2019 une valeur nette de 774.000 DT contre 783.631 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 074 000	1 074 000
Dépréciation OCA AJIDOO	(75 000)	(75 000)
Dépréciation OCA I2A	(112 500)	(112 500)
Dépréciation OCA AAI	(112 500)	(112 500)
Total OCA net de dépréciation	(300 000)	(300 000)
Placements SICAV obligataires	-	9 631
Total	774 000	783 631

4-1-3- Disponibilités

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à la somme de 257 DT contre la somme de 214 DT au 31 décembre 2018.

4-1-4- Opérateurs Créditeurs

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds pour 679.326 DT, envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 10.959 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 200 DT et envers le dépositaire du fonds pour 5.500 DT.

4-1-5- Autres Créditeurs Divers

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT.

4-1-6- Capital

Au cours de l'année 2019, le capital du fonds « **Phenicia Seed Fund** » n'a enregistré aucun mouvement.

Le montant du fonds est présenté comme suit :

Désignation	Capital au 31/12/2014		Amortissement du Capital 2017		Capital au 31/12/2019	
	Nombre de Parts	Montant	Pourcentage de la VN Amortie	Amortissement en 2017	Pourcentage de la VN Restante	Capital
Amen Bank	1 000	1 000 000	17,39%	173 899	82,61%	826 101
Arab Tunisian Bank	2 000	2 000 000	17,39%	347 797	82,61%	1 652 203
Arab Tunisian Lease	500	500 000	17,39%	86 949	82,61%	413 051
BEI	3 300	3 300 000	17,39%	573 866	82,61%	2 726 134
FPMEI	1 700	1 700 000	17,39%	295 628	82,61%	1 404 372
Banque de l'Habitat	1 000	1 000 000	17,39%	173 899	82,61%	826 101
GAT	375	375 000	17,39%	65 212	82,61%	309 788
Total Parts A	9 875	9 875 000		1 717 250		8 157 750
ACP	44	44 000	0%	-	100,00%	44 000
Équipe de gestion	8	8 000	0%	-	100,00%	8 000
Total Parts B	52	52 000		-		52 000
Total des Parts A et B	9 927	9 927 000		1 717 250		8 209 750

Les réserves non disponibles englobent au 31 décembre 2019 la dépréciation sur les titres de participation afférentes aux participations dans le capital de :

- Société SOTUFCA à hauteur de 225.000 DT
- Société AJIDOO à hauteur de 77.000 DT
- Société SANABIL MED à hauteur de 50.000 DT
- Société TECFIBER à hauteur de 254.017 DT
- Société I2A à hauteur de 87.500 DT
- Société ADVANCED WEB SOLUTIONS à hauteur de 258.000 DT
- Société ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES à hauteur de 100.000 DT
- Société Magal Die Casting à hauteur de 237.500 DT
- Société OCA AJIDOO à hauteur de 75.000 DT
- Société OCA I2A à hauteur de 112.500 DT ;
- Société OCA AAI à hauteur de 112.500 DT ; et
- Société GLOBAL PAYMENT GATEWAY à hauteur de 56.250 DT.

4-2- Notes à l'état de résultat

4-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus-values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du fonds au titre des obligations convertibles en actions.

Ils s'élèvent à 127 DT au 31 décembre 2019 contre 731 DT au 31 décembre 2018.

4-2-2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 aux sommes respectives de 10 DT et de 7 DT.

4-2-3- Charges de gestion du fonds

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 235.008 DT au 31 décembre 2019 contre 239.443 DT au 31 décembre 2018.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 169.921 DT (172.196 DT au 31 décembre 2018), à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 59.649 DT (60.448 DT au 31 décembre 2018), la commission du dépositaire du fonds pour 4.491 DT (8.800 DT au 31 décembre 2018) et la commission au titre de l'assistance pour la cession de la participation « CYTOPHARMA » pour 947 DT.

4-2-4- Autres charges

Figurent sous cet intitulé, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT au 31 décembre 2019 (8.960 DT au 31 décembre 2018) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

Note 5. Engagements hors bilan

Néant.

Note 6. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

Le mois de mars 2020 a été marqué par la survenue d'un évènement majeur qui consiste dans la prorogation de la pandémie COVID-19 suite à laquelle des mesures exceptionnelles ont été mises en place par le gouvernement Tunisien, dont entre autres l'imposition d'un confinement général et la fermeture des tribunaux. Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'impact sur les sociétés du portefeuille du fonds ne peut être quantifié à ce stade. Cependant, un ralentissement du processus de liquidation sera enregistré pour certaines participations du fonds et par conséquent un décalage au niveau de la date de récupération des montants garantis par la SOTUGAR et liés à ces liquidations sera constaté.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 22 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **5 302 198** Dinars et une valeur liquidative égale à **941,214** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Moncef Boussanouga Zammouri
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG

6, Rue du Riyal

Tunis, le 04 Mars 2020



BILANS
(*exprimé en Dinars Tunisiens*)

	Note	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		4 767 337	4 734 043
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	4 709 857	4 709 857
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	57 480	24 186
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		534 861	684 492
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	534 861	684 492
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		5 302 198	5 418 535
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	6 440	6 451
PA 2 - Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF		6 440	6 451
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-5	5 703 974	5 705 405
a - Capital		5 630 700	5 630 700
b - Réserves non distribuables		73 274	74 705
CP 2 - Résultats Cumulés		-408 216	-293 320
a - Résultat net des exercices antérieurs		-293 320	-173 933
b - Résultat de l'exercice		-114 896	-119 387
ACTIF NET		5 295 758	5 412 085
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 302 198	5 418 535

ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE CLOSE LE*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	Note	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		6 911	9 740
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	6 911	9 740
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	47 363	39 424
<i>Total des revenus des placements</i>		54 274	49 165
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	168 918	168 256
<i>Revenu net des placements</i>		-114 644	-119 091
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	252	296
<i>Résultat d'exploitation</i>		-114 896	-119 387
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-114 896	-119 387
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		-1 430	168
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-116 327	-119 219

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-117 757	-119 052
a - Résultat d'exploitation	-116 327	-119 219
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 430	168
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-117 757	-119 052
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	5 412 085	5 531 304
b - en fin d'exercice	5 294 327	5 412 085
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS		
a - en début d'exercice	5 625	5 625
b - en fin d'exercice*	5 625	5 625
VALEUR LIQUIDATIVE	941,214	962,148
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,18%	-2,16%

Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund** » est un fond commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Les libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total **5.630.700 DT**, divisé en **5.625 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **57 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Designation	Montant libéré
Assurances COMAR	500 000
Arab Tunisian Bank	1 500 000
Arab Tunisian Lease	500 000
Caisse des Dépôts et des Consignations	1 125 000
Assurances MAGHREBIA	1 000 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	5 625 000
Alternative Capital Partners	5 700
Total Parts B	5 700
Total Général des Parts A et B	5 630 700

Le fonds « **Phenicia Fund** » a réalisé son closing le 10 décembre 2014, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°22/2014 du 29 Mai 2014.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'Etat) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans:

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission;
- des entreprises entament des programmes de mise à niveau.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 du fonds «PHENICIA FUND»

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phenicia Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «Phenicia Fund» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds communs de placement à risque sont soumis à une retenue à la source libératoire et définitive de 20%.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « Phenicia Fund » a été confiée à la société « Alternative Capital Partners S.A ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « Phenicia Fund » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « Phenicia Fund », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Phenicia Fund » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « Phenicia Fund » sont libellés en Dinar Tunisien.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 du fonds «PHENICIA FUND»**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 du fonds «PHENICIA FUND»**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :****5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élevaient au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 à une valeur nette de 4.709.857 DT.

Ils sont afférents à des participations au capital de:

- la société PRISMA SA pour un montant de 749.867 DT;
- la société CYTOPHARMA SA pour un montant de 839.995 DT;
- la société ECOMAT SA pour un montant de 840.000 DT;
- la société AURASOL SA pour un montant de 840.000 DT;
- la société SUDPOTASSE SA pour un montant de 840.000 DT; et
- la société SBA WORKFORCE SA pour un montant de 599.995 DT.

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Phénicia Fund », sont afférents aux acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt.

Ils totalisent au 31 décembre 2019 une valeur brute de 57.480 DT contre 24.186 DT au 31 décembre 2018 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde	
	31/12/2019	31/12/2018
SANADETT SICAV AFC	57 480	24 186
MCP SAFE FUND	0	0
Total	57 480	24 186

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds ainsi que les placements en certificats de dépôt, qui s'élevaient au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 respectivement à la somme de 534.861 DT et à 684.492 DT.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le dépositaire du fonds s'élevaient respectivement à 6.440 DT au 31 décembre 2019 contre 6.451 DT au 31 décembre 2018.

5-1-5- Capital (montant du fonds) :

Le capital du fonds « Phénicia Fund » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 du fonds «PHENICIA FUND»

Capital	Parts A	Parts B
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre de souscripteurs	6	1
Souscriptions réalisées 2019		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0	0
Rachats effectués 2019		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2019	0	0
Nombre de souscripteurs sortants 2019	0	0
Autres mouvements 2019		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2019	0	0
Capital au 31-12-2019		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre des souscripteurs	6	1

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 du fonds «PHENICIA FUND»

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en Bons de Trésor Assimilables et des plus values des actions SICAV et qui s'élèvent à 6.911DT au cours de l'exercice 2019 contre 9.740 DT au cours de l'exercice 2019.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent courant l'exercice 2019 à 47.363 DT contre 39.424 DT courant 2018.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2019 à la somme de 168.918 DT en 2019 contre 168.256 DT en 2018.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 106.871 DT (contre 106.259 DT en 2018) et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 55.617 DT (contre 55.617 DT en 2018) ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à 6.440 DT en 2019 (contre 6.379 DT en 2018).

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les minimums de perception au titre des déclarations fiscales pour 90 DT au 31 décembre 2019 (contre 105 DT au 31 décembre 2018) ainsi que diverses commissions bancaires pour 109 DT au 31 décembre 2019 (contre 135 DT en 2018).

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA FUND II
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 02 Avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **2 579 945** Dinars et une valeur liquidative, pour les parts A, égale à **1 030,947** Dinars par part et une valeur liquidative, pour les parts B, égale à **103,095** Dinars par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire du fonds sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Observation

Nous attirons votre attention sur le fait que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation par le gestionnaire du fonds de l'impact financier sur l'activité et la situation financière du fonds en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gestionnaire du fonds et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux souscripteurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiés par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND II ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND II » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND II » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Moncef Boussanouga Zammouri
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG

6, Rue du Riyal

Tunis, le 19/05/2020


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF:810663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn_fmimbz@kpmg.com

BILANS
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille titres		2 579 511	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-1	2 579 511	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		16 798	2 499 968
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-2	16 798	2 499 968
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		2 596 309	2 499 968
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs		5 952	0
PA 2 - Autres créditeurs divers		10 412	0
TOTAL PASSIF		16 364	0
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-3	2 502 500	2 500 000
a - Capital		2 502 500	2 500 000
b - Réserves non distribuables		0	0
CP 2 - Résultats Cumulés		77 445	-32
a - Résultat net des exercices antérieurs		-32	0
b - Résultat de l'exercice		77 477	-32
ACTIF NET		2 579 945	2 499 968
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 596 309	2 499 968

ETATS DE RESULTAT
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		90 860	0
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	90 860	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	17 581	0
Total des revenus des placements		108 440	0
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	25 349	0
Revenu net des placements		83 091	0
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	5 614	32
Résultat d'exploitation		77 477	-32
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		77 477	-32
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		77 477	-32

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODES CLOSES**

	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2018</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	77 477	-32
a - Résultat d'exploitation	77 477	-32
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 500	2 500 000
a- Souscriptions		
Capital	2 500	2 500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	79 977	2 499 968
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	2 499 968	0
b - en fin d'exercice	2 579 945	2 499 968
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	2 500	0
b - en fin d'exercice	2525	2 500
Nombre de Parts A : 2500*1000		
Nombre de Parts B : 25*100		
VALEUR LIQUIDATIVE		
Parts A : 2500*1000	1 030,947	999,987
Parts B : 25*100	103,095	0,000
Rendement	3,199%	-0,001%

Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund II** » est un fond commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Le montant cible du fonds a été fixé à **11.000.000 DT**, répartis en **10.000 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **100 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Les premières libérations afférentes au montant initial du fonds ont porté sur un total **2.500.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Les deuxièmes libérations ont porté sur un total **2.500 DT**, divisé en **25 parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré à la date de clôture
Assurances MAGHREBIA	1 500 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	2 500 000
Alternative Capital Partners	2 500
Total Parts B	2 500
Total Général des Parts A et B	2 502 500

Le fonds « **Phenicia Fund II** » a été levé en Février 2018, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°04/2018 du 20 Février 2018.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund II** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'État) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans:

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission;
- des entreprises entament des programmes de mise à niveau.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phenicia Fund II » :**C-1) Pour les titulaires des parts :****i) Souscripteurs des parts du Fonds :**

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «**Phenicia Fund II**» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds «**PHENICIA Fund II**» se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Phenicia Fund II** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Fund II** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Au cours de l'exercice 2019, il a été procédé à la libération de un total 2.500 DT, divisé en 25 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund II** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Fund II** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund II** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Obligations et valeurs assimilées :**

Les placements monétaires du fonds « **Phenicia Fund II** », sont afférents à l'acquisition des B.T.A, des revenus de capitaux mobiliers courus au 31 Décembre 2019 ainsi que les acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêté.

Ils totalisent au 31 Décembre 2019 une valeur brute de 2.579.511 DT contre une valeur nulle au 31 décembre 2018 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019
BTA	2 078 682
PLACEMENTS BANCAIRE	450 000
Intérêts Courus	5 525
SANADETT SICAV AFC	45 304
Total	2 579 511

5-1-2- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 Décembre 2019 à la somme de 16.798 DT contre la somme de 2.499.968 DT au 31 décembre 2018.

5-1-3- Capital :

Le capital du fonds « **Phenicia Fund II** » est fermé.

Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 01-01-2019	Parts A	Parts B
Montant	2 500 000	2 500
Nombre de titres	2 500	25
Nombre d'actionnaires	2	1
Souscriptions réalisées 2019		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	0	0
Rachats effectués 2019		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2019	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2019	0	0
Autres mouvements 2019		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2019	0	0
Capital au 31-12-2019		
Montant	2 500 000	2500
Nombre de titres	2 500	25
Nombre des souscripteurs	2	1

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en **Bons de Trésor Assimilables** et des plus values des actions SICAV qui s'élèvent au 31 Décembre 2019 à un solde de 90.860 DT contre un solde nul au 31 décembre 2018.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2019 à un solde de 17.581 DT contre un solde nul au 31 décembre 2018.

5-2-3- Autres charges :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 25.349 DT au 31 Décembre 2019.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à:

- des honoraires de gestion du fonds pour 11.807 DT ;
- des commissions de gestion du fonds pour 6.180 DT ;
- la commission du dépositaire du fonds pour 5.951 DT;
- des honoraires servis aux membres du comité d'investissement pour 1.411 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour 3.634 DT, des frais d'enregistrement pour 1.050 DT et divers impôts & taxes pour 405 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
ZITOUNA MOUCHARAKA I
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

Rapport général sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 18 février 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **15 486 781** Dinars et une valeur liquidative égale à **10 324,521** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si

nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

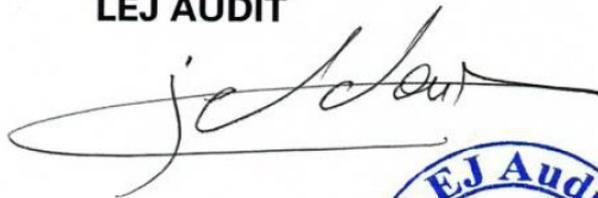
Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR «ZITOUNA MOUCHARAKA I»

des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR «ZITOUNA MOUCHARAKA I» des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Bessem JEDDOU

**Commissaire aux comptes
LEJ AUDIT**



BILAN
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2019</u>
<i>ACTIFS</i>		
AC 1 - Portefeuille titres		1 150 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	1 150 000
b - Obligations et valeurs assimilées		0
c - Autres valeurs		0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		14 372 512
a - Placements monétaires	5-1-2	13 090 837
b - Disponibilités	5-1-3	1 281 675
AC 3 - Créances d'exploitation		0
AC 4 - Autres actifs		0
TOTAL ACTIF		15 522 512
<i>PASSIF</i>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	26 832
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	8 899
TOTAL PASSIF		35 730
<i>ACTIF NET</i>		
CP 1 - Capital	5-1-6	15 000 000
CP 2 - Résultats Cumulés		486 781
a - Résultat net des exercices antérieurs		0
b - Résultat de l'exercice		486 781
C- Réserves non distribuables		0
ACTIF NET		15 486 781
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 522 512

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>31/12/2019</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		0
a- Dividendes		0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-1	829 446
Total des revenus des placements		829 446
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-2	329 428
Revenu net des placements		500 018
PR 3 - Autres produits		0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	13 237
Résultat d'exploitation		486 781
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0
Sommes distribuables de l'exercice		486 781
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0
Résultat net de l'exercice		486 781

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercices clos le

31/12/2019

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	486 781
a - Résultat d'exploitation	486 781
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	15 000 000
a- Souscriptions	
Capital	15 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits d'entrée	0
b- Rachats	0
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 486 781
AN 4 - ACTIF NET	
a - en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	15 486 781
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS	
a - en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice*	1 500
VALEUR LIQUIDATIVE	10 324,521
Taux de Rendement	
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	3,25%

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » est un fond commun de placement collectif à risque.

Il est régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°7/2019 du 13 Mars 2019.

Les libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total **15.000.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **10.000 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Désignation	Nombre de parts	Montant Souscription
Banque ZITOUNA	1 300	13 000 000
ZITOUNA TAKAFUL	200	2 000 000
Total Général des Parts	1 500	15 000 000

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **ZITOUNA CAPITAL S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises implantées en Tunisie.

Il intervient essentiellement et à hauteur de 75% dans les entreprises implantées dans les zones de développement régionales prioritaires.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** », la société « **ZITOUNA CAPITAL S.A** » perçoit une commission de gestion de 2,25% HT au maximum de la valeur cumulée des souscriptions au fonds.

La rémunération du gestionnaire afférente à la période de liquidation du fonds (à l'expiration de la durée de vie du fonds) sera décidée par le comité consultatif dans le cadre d'une réunion de celui-ci convoqué par le Gestionnaire dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de la dissolution du fonds.

Ces commissions sont rattachées à l'exercice de leur facturation qui coïncide avec leur rattachement comptable.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » a été confié à la Banque ZITOUNA. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieur à un maximum de 20.000 TND HT.

(e) La rémunération du commissaire aux comptes :

La rémunération du commissaire aux comptes est fixée selon le barème des honoraires des auditeurs des comptes des entreprises de Tunisie, fixé par l'arrêté du ministre des finances et du ministre du commerce du 1er mars 2016. Les honoraires sont facturés par le commissaire aux comptes directement au fonds.

(f) La rémunération des membres des comités :

Les frais des trois comités consultatif, d'investissement et de contrôle charaique sont supportés par le fonds.

Le montant des frais de chaque comité est plafonné à 15.000 DT par an.

(g) Autres frais :

Le fonds peut prendre en charge certains frais liés à des prestations externes relatives aux prestations et services d'expertise liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

- Le fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » a été levé en Mars 2019 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

- Courant l'exercice 2019, le fonds a procédé à la prise de la première prise de participation dans le capital de la société NEW BOX TUNISIA pour un montant de 2,3 MDT libéré à hauteur de 1,150 MDT.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°7/2019 du 13 Mars 2019.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I » sont évalués à la valeur historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les profits courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les profits précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les profits sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêt des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux

propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres. Toutes Moins values par rapport au coût font l'objet d'une provision pour dépréciation alors que les plus values ne sont pas constatées.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Placements à court terme :

Les valeurs mobilières négociables acquises dans l'intention d'être liquidées avant l'expiration d'une année ou qui de part leur nature peuvent être liquidées à brève échéance sont portées parmi les placements courants.

Lors de leur acquisition, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative publiée pour la journée du 31 décembre dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

V Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élèvent au 31 décembre 2019 à une valeur nette de 1.150.000 DT.

Ils sont afférents à la participation au capital de la société NEW BOX TUNISIA à hauteur de 2.300.000 DT libérée à hauteur de 50% soit 1.150.000 DT.

5-1-2- Placements Monétaires :

Les placements monétaires du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** », sont afférents des souscriptions de quatre contrats ISTITHMAR pour un montant global de 12.800.000 DT ainsi que les profits courus au 31 décembre 2019 pour un montant de 290.837 DT.

Ils peuvent être détaillés comme suit :

	Montant	Début	Fin	Profits coûrus	Total
Contrat ISTITHMAR 1	3 000 000	01/08/2019	01/02/2020	98 893	3 098 893
Contrat ISTITHMAR 2	2 000 000	02/10/2019	02/01/2020	39 172	2 039 172
Contrat ISTITHMAR 3	5 000 000	02/10/2019	01/04/2020	97 931	5 097 931
Contrat ISTITHMAR 4	2 800 000	02/10/2019	01/01/2020	54 841	2 854 841
	12 800 000			290 837	13 090 837

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1.281.675 DT.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes au 31 décembre 2019, envers le dépositaire du fonds qui s'élèvent à 14.232 DT, envers les membres du comité d'investissement qui s'élèvent à 3.600 DT, envers les membres du comité consultatif qui s'élèvent à 3.600 DT et envers les membres du comité charaique qui s'élèvent à 5.400 DT.

5-1-5- Autres créditeurs divers:

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 8.899 DT au 31 décembre 2019.

5-1-6- Capital (montant du fonds) :

Le montant initial du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » s'élève à 15 MDT et peut être présenté comme suit :

Capital	Parts
Montant	0
Nombre de titres	0
Nombre de souscripteurs	0
Souscriptions réalisées 2019	
Montant	15 000 000
Nombre de titres émis	1 500
Nombre de nouveaux souscripteurs 2019	2
Rachats effectués 2019	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2019	0
Nombre de souscripteurs sortants 2019	0
Autres mouvements 2019	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables 2019	0
Capital au 31-12-2019	
Montant	15 000 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	2

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à 829.446 DT.

5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2019 à la somme de 329.428 DT.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres ainsi que la rémunération des membres des comités du fonds.

Courant l'exercice 2019 la rémunération revenant :

- au gestionnaire s'élève à 302.596 DT,
- au dépositaire s'élève à 14.232 DT ;
- aux membres du Comité d'Investissement s'élève à 3.600 DT ;
- aux membres du Comité Consultatif s'élève à 3.600 DT ;
- aux membres du Comité Charaique s'élève à 5.400 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 8.899 DT, les frais d'inscription du FCPR du CMF qui s'élève à 4.000 DT, ainsi que diverses commissions bancaires pour 128 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

- Libération de 50% de la participation dans le capital de la société NEW BOX TUNISIA pour un montant de 1.150.000 DT;
- Engagement de participation au capital de la société PROCLEAN pour un montant de 2.000.000 DT.

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **4 554 405 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **203 476 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs , concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques , et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et , selon les éléments probants obtenus , quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation . Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative , nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou , si ces informations ne sont pas adéquates , d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous -jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit , procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers .

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2019, le ratio de liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 18,56% du total des actifs se situant ainsi en-dessous de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING
Amine ABDERRAHMEN

BILAN AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	5-1	3 190 320	3 194 638
Titres OPCVM		214 758	109 863
Obligations et valeurs assimilées		2 975 562	3 084 775
Placements monétaires et disponibilités	5-2	1 391 143	1 877 860
Placements monétaires		1 144 475	1 873 399
Disponibilités		246 668	4 461
TOTAL ACTIF		4 581 463	5 072 498
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-3	14 580	19 452
Autres créditeurs divers	5-4	12 478	6 147
TOTAL PASSIF		27 058	25 598
ACTIF NET			
Capital	5-5	4 137 470	4 833 440
Sommes distribuables		416 936	213 460
Sommes distribuables des exercices antérieurs		213 460	257
Sommes distribuables de l'exercice		203 476	213 203
ACTIF NET		4 554 405	5 046 900
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 581 463	5 072 498

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	5-6	173 121	196 273
Dividendes		8 509	6 890
Revenus des obligations et valeurs assimilés		164 612	189 383
Revenus des placements monétaires	5-7	113 871	128 214
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		286 992	324 487
Charges de gestion des placements	5-8	59 864	72 570
REVENU NET DES PLACEMENTS		227 129	251 917
Autres charges	5-9	17 066	15 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		210 062	236 555
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 587)	(23 352)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		203 476	213 203
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 587	23 352
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 430	14 238
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		72	3 184
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		223 564	253 977

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	223 564	253 977
Résultat d'exploitation	210 062	236 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 430	14 238
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	72	3 184
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	(199 659)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(716 058)	(157 791)
Souscriptions		
- Capital	7 171 230	8 974 410
- Régularisation des sommes non distribuables	379 477	52 649
- Régularisation des sommes distribuables	134 177	214 273
Rachats		
- Capital	(7 844 760)	(9 105 970)
- Régularisation des sommes non distribuables	(415 418)	(55 528)
- Régularisation des sommes distribuables	(140 764)	(237 625)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(492 495)	(103 473)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	5 046 900	5 150 373
En fin de l'exercice	4 554 405	5 046 900
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	479 795	492 951
En fin de l'exercice	412 442	479 795
VALEUR LIQUIDATIVE	11,043	10,519
TAUX DE RENDEMENT	4,98%	4,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2019

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables seront intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31/12/2019, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **3 190 320 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		2 816 896	2 975 562	65,33%
BTA 6% 10-2023	250	232 700	243 257	5,34%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	508 008	11,15%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	200 296	4,40%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	300 316	6,59%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	301 931	6,63%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	205 368	4,51%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	246 053	5,40%
EO ATL 2013-1	300	6 000	6 227	0,14%
EO ATL 2013-1	300	6 000	6 227	0,14%
EO ATL 2016-1	1 500	60 000	61 849	1,36%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	265 540	5,83%
EO ATTI LEASING 2016-2 A	2 000	120 000	126 100	2,77%
EO CIL 2015-2	2 200	44 000	44 464	0,98%
EO HL 2015-01A	1 700	34 000	34 212	0,75%
EO HL 2015-01A	500	10 000	10 062	0,22%
EO HL 2016-02A	1 000	40 000	40 227	0,88%
EO TLS 2015-1 B	400	24 000	24 951	0,55%
EO TLS 2015-1 B	1 750	105 000	109 162	2,40%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	32 000	33 620	0,74%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	48 000	51 323	1,13%
EO WIFAK 2019-1 B	1 500	150 000	156 369	3,43%
Titres OPCVM		214 953	214 758	4,71%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 027	214 953	214 758	4,71%
TOTAL		3 031 849	3 190 320	70,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	3 049 586	113 121	31 931	3 194 638	
* Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	150 000			150 000	
Titres OPCVM	614 232			614 232	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	-273 000			-273 000	
Titres OPCVM	-508 969			-508 969	72
* Variation des plus ou moins-values latentes			13 430	13 430	
Variation des intérêts courus		-11		-11	
Soldes au 31 décembre 2019	3 031 849	113 110	45 361	3 190 320	72

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 391 143 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Placements monétaires		1 138 889	1 144 475	25,13%
Compte à Terme BTK 60 jours Taux 10,8% Echéance le 23-02-2020	400	400 000	403 503	8,86%
Compte à Terme STB 90 jours Taux 10,8% Echéance le 30-03-2020	200	200 000	200 047	4,39%
Billets de Trésorerie ECOMAT SA 60 jours Taux 17% Echéance le 22-02-2020	1	195 592	196 165	4,31%
Billets de Trésorerie SACEM SA 90 jours Taux 9,81% Echéance le 11-03-2020	1	343 297	344 759	7,57%
Disponibilités			246 668	5,42%
Banque			246 668	5,42%
TOTAL		1 138 889	1 391 143	30,55%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	13 255	17 683
Rémunération du dépositaire	1 325	1 769
Total	14 580	19 452

Note 5-4 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	367	463
Rémunération du commissaire aux comptes	11 881	5 684
Retenue à la source	230	0
Total	12 478	6 147

Note 5-5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	4 833 440
Nombre de parts	479 795
Nombre de copropriétaires	24

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	7 171 230
Nombre de parts émises	717 123
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant en nominal	7 844 760
Nombre de parts rachetées	784 476
Nombre de copropriétaires sortants	7

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	72
Régularisation des sommes non distribuables	(35 942)
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2019

Montant	4 137 470
Nombre de parts	412 442
Nombre de copropriétaires	21

Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	164 612	189 383
Revenus des titres OPCVM	8 509	6 890
Total	173 121	196 273

Note 5-7 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Revenus des autres comptes à terme	36 466	57 388
Revenus des billets de trésorerie	57 605	13 716
Revenus des certificats de dépôt	18 704	57 110
Revenus du compte de dépôt	1 096	0
Total	113 871	128 214

Note 5-8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Rémunération du gestionnaire	54 421	65 973
Rémunération du dépositaire	5 442	6 597
Total	59 864	72 570

Note 5-9 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Redevance CMF	4 579	5 544
Rémunération du commissaire aux comptes	12 056	9 350
Impôts & Taxes	60	75
Services bancaires et assimilés	371	393
Total	17 066	15 362

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus des placements	0,696	0,676	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,145)	(0,151)	(0,125)	(0,109)
Revenus nets des placements	0,551	0,526	0,392	0,306
Autres charges	(0,041)	(0,032)	(0,016)	(0,024)
Résultat d'exploitation (1)	0,510	0,494	0,376	0,282
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,016)	(0,049)	0,029	0,220
Sommes distribuables de l'exercice	0,493	0,445	0,405	0,502
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,033	0,030	0,027	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,006	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,001)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,033	0,036	0,025	0,010
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,543	0,530	0,401	0,292
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,033	0,036	0,025	0,010
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	(0,006)	0,003	0,004
Sommes non distribuables de l'exercice	0,031	0,030	0,028	0,014
Distribution de dividendes	0,000	0,405	0,502	0,000
Valeur liquidative	11,043	10,519	10,448	10,517
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,25%	1,51%	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,32%	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,38%	4,91%	4,05%	2,68%
Actif Net Moyen	4 800 653	4 814 507	4 582 114	4 013 854

6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services -North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 54 421 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 5 442 DT.